

La reprise, enfin...

Ce CHSCT du 20 mai constituait la dernière étape dans le processus de validation du Plan de Maîtrise Sanitaire de l'ENAC, indispensable condition nécessaire à la reprise d'activité de l'école, soumise elle à un Plan de Reprise d'Activité (PRA).

La genèse du Plan de Maîtrise Sanitaire

Nous avons pu constater tout au long des débats qui ont mené à la rédaction du PMS que tous les intervenants, représentants du personnel ou de l'administration, étaient animés par la même volonté de parvenir à préserver la santé de tous les personnels présents physiquement à l'ENAC et de mettre en œuvre toutes les mesures visant à dérisquer autant que faire se peut la reprise de nos activités, attendue par la grande majorité des acteurs.

L'objectif de ce PMS était clair depuis le début : réussir à donner aux agents un niveau de confiance suffisant pour leur permettre d'envisager une reprise de leur activité sur le site en toute sérénité.

Après plusieurs années durant lesquelles les sujets de CHSCT étaient devenus des enjeux politiques pour certaines organisations représentantes du personnel, et malgré quelques dérives toujours fâcheuses, nous nous réjouissons

de l'état d'esprit dans lequel se sont tenues les discussions. Le bon sens est redevenu le mot d'ordre.

La reprise dans le cadre du PMS

Grâce au travail commun, nous sommes donc en mesure aujourd'hui de donner des réponses aux étudiants dont nous sommes tous responsables et sur l'avenir desquels les décisions que nous prenons pèsent énormément. Nous allons permettre également à tous nos collègues de l'ENAC, et notamment à ceux qui n'ont pas la chance de bénéficier comme nous du statut d'agent de l'Etat, de voir s'éloigner le risque financier qu'aurait pu leur faire courir le maintien de leur situation en chômage partiel.

En termes de mesures sanitaires, elles seront décrites dans le document qui devrait rapidement parvenir à chaque agent par voie électronique sur sa messagerie professionnelle. C'est la raison pour laquelle nous n'y reviendrons pas dans ce communiqué.

En ce qui concerne plus particulièrement la reprise d'activité, nous savons maintenant qu'à partir du 2 juin nous entrons dans la phase 2 du PRA. Même si l'enseignement à distance reste la règle quand il est réalisable, cela signifie la reprise de la formation pratique, enfin ! La division FP du département ATM prépare pour l'occasion un certain nombre de communications, sous forme de fiches ou de guides, destinées à préciser les mesures et les conditions dans lesquelles nous devons dorénavant accueillir nos stagiaires.

Nous saurons donc être fins prêts dès le 2 juin...

Le SNCTA reste à vos côtés et à votre service en ces temps perturbés. Nous avons tout mis en œuvre pour vous assurer une reprise dans de bonnes conditions sanitaires et le résultat est à la hauteur de nos espérances. Cependant, les conditions de travail et d'apprentissage s'en trouveront profondément bouleversées. Il revient dorénavant à chacun d'entre nous de mobiliser notre volonté d'avancer, notre capacité d'adaptation et notre motivation afin de garantir pour nos élèves et stagiaires un niveau d'enseignement équivalent à celui que nous délivrions avec fierté avant cette crise.